

## EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE TERRITOIRE MARSEILLE PROVENCE

Séance du 29 mars 2017

Monsieur Guy TEISSIER, Président du Conseil de Territoire Marseille Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 111 membres.

**Etaient présents Mesdames et Messieurs :**

Christian AMIRATY - René AMODRU - Michel AZOULAI - René BACCINO - Marie-Josée BATTISTA - Jean-Pierre BAUMANN - Yves BEAUVAL - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Solange BIAGGI - Nicole BOUILLLOT - Nadia BOULAINSEUR - Valérie BOYER - Marie-Christine CALATAYUD - Marie-Arlette CARLOTTI - Eugène CASELLI - Michel CATANEO - Roland CAZZOLA - Sophie CELTON - Catherine CHAZEAU - Gérard CHENOZ - Alain CHOPIN - Frédéric COLLART - Monique CORDIER - Vincent COULOMB - Michel DARY - Anne DAURES - Christophe DE PIETRO - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Nouriati DJAMBAE - Pierre DJIANE - Frédéric DOURNAYAN - Marie-France DROPY OURET - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Nathalie FEDI - Céline FILIPPI - Richard FINDYKIAN - Dominique FLEURY VLASTO - Josiane FOINKINOS - Arlette FRUCTUS - Josette FURACE - Karim GHENDOUF - Patrick GHIGONETTO - Bruno GILLES - Jean-Pierre GIORGI - André GLINKA-HECQUET - Georges GOMEZ - Vincent GOMEZ - José GONZALEZ - Annie GRIGORIAN - Albert GUIGUI - Louisa HAMMOUCHE - Daniel HERMANN - Garo HOVSEPIAN - Christian JAILLE - Paule JOUVE - Fabrice JULLIEN-FIORI - Dany LAMY - Albert LAPEYRE - Gisèle LELOUIS - Marc LOPEZ - Marie-Louise LOTA - Patrick MAGRO - Bernard MARANDAT - Héléne MARCHETTI - Stéphane MARI - Jeanne MARTI - Bernard MARTY - Janine MARY - Florence MASSE - Martine MATTEI - Guy MATTEONI - Patrick MENNUCCI - Xavier MERY - Danielle MILON - André MOLINO - Virginie MONNET-CORTI - Jean MONTAGNAC - Yves MORAINÉ - Roland MOUREN - Jérôme ORGEAS - Nadine PADOVANI-FAURE-BRAC - Patrick PAPPALARDO - Christian PELLICANI - Claude PICCIRILLO - Nathalie PIGAMO - Catherine PILA - Marc POGGIALE - Gérard POLIZZI - Marlène PREVOST - Muriel PRISCO - Julien RAVIER - Stéphane RAVIER - Martine RENAUD - Maryvonne RIBIERE - Jean ROATTA - Carine ROGER - Georges ROSSO - Lionel ROYER-PERREAUT - Sandra SALOUM-DALBIN - Isabelle SAVON - Marie-Xavière SCOTTO DI UCCIO - Guy TEISSIER - Dominique TIAN - Jocelyne TRANI - Cédric URIOS - Lionel VALERI - Claude VALLETTE - Josette VENTRE - Brigitte VIRZI-GONZALEZ.

**Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :**

Héléne ABERT représentée par Janine MARY - Mireille BALOCCO représentée par Jérôme ORGEAS - Loïc BARAT représenté par Jeanne MARTI - Mireille BENEDETTI représentée par Fabrice JULLIEN-FIORI - Jean-Louis BONAN représenté par Marlène PREVOST - Patrick BORE représenté par Patrick GHIGONETTO - Anne CLAUDIUS-PETIT représentée par Patrick PAPPALARDO - Sandrine D'ANGIO représentée par Gisèle LELOUIS - Monique DAUBET-GRUNDLER représentée par Vincent GOMEZ - Emilie DOURNAYAN représentée par Frédéric DOURNAYAN - Jean-Claude GAUDIN représenté par Yves MORAINÉ - Roland GIBERTI représenté par Héléne MARCHETTI - Régine GOURDIN représentée par André GLINKA-HECQUET - Marcel GRELY représenté par Marie-Xavière SCOTTO DI UCCIO - Andrée GROS représentée par Lionel VALERI - Nathalie LAINE représentée par Annie GRIGORIAN - Christophe MASSE représenté par Florence MASSE - Claudette MOMPRIVE représentée par Guy MATTEONI - Lisette NARDUCCI représentée par Gérard POLIZZI - Patrick PADOVANI représenté par Marie-Josée BATTISTA - Roland POVINELLI représenté par Paule JOUVE - Maxime TOMMASINI représenté par Jean ROATTA - Kheïra ZENAFI représentée par Richard FINDYKIAN.

**Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :**

Mireille BALLETTI - Jacques BESNAÏNOU - Roland BLUM - Frédéric BOUSQUET - Laure-Agnès CARADEC - Laurent COMAS - Jean-Claude DELAGE - Dominique DELOURS - Eric DIARD - Yann FARINA - Samia GHALI - Martine GOELZER - Michel ILLAC - Noro ISSAN-HAMADY - Bernard JACQUIER - Laurent LAVIE - Eric LE DISSES - Annie LEVY-MOZZICONACCI - Laurence LUCCIONI - Antoine MAGGIO - Marcel MAUNIER - Georges MAURY - Richard MIRON - Marie MUSTACHIA - Grégory PANAGOUDIS - Didier PARAKIAN - Christyane PAUL - Elisabeth PHILIPPE - Stéphane PICHON - Véronique PRADEL - Marine PUSTORINO-DURAND - Marie-Laure ROCCA-SERRA - Roger RUZE - Eric SCOTTO - Emmanuelle SINOPOLI - Nathalie SUCCAMIELE - Jean-Louis TIXIER - Martine VASSAL - Patrick VILORIA - Didier ZANINI - Karim ZERIBI.

Signé le 29 Mars 2017  
Reçu au Contrôle de légalité le 12 mai 2017

Monsieur le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

**DEEN 008-486/17/CT**

**■ Partenariat entre la Chambre de Commerce et d'Industrie Marseille Provence et la Métropole d'Aix-Marseille-Provence pour la conception et la mise en oeuvre d'une démarche de Smartport sur le port de Marseille-Fos**

**Information du Conseil de Territoire**

**DPEATSV 17/15273/CT**

Monsieur le Président du Conseil de Territoire Marseille Provence sur proposition du Président délégué de Commission soumet au Conseil de Territoire le rapport suivant :

Le Bureau de la Métropole sera prochainement saisi du rapport présenté ci-après pour information au Conseil de Territoire.

La notion de Smart Port, dérivée de celle de Smart City, fait référence à la transition numérique, énergétique et environnementale des secteurs d'activités industriels du Grand Port Maritime de Marseille (GPMM), mais aussi à celle de son rapport à la ville et à ses usagers.

Désignant avant tout l'aspect « connecté » et donc numérique de ces évolutions, la notion de « Smart Port » recouvre aussi toute forme de solution intelligente permettant d'améliorer les performances du port, sur le plan économique, logistique et environnemental.

Impactant l'économie du territoire métropolitain dans son ensemble, l'engagement dans une démarche de « Smart Port Métropolitain » fait partie des actions stratégiques inscrites au sein du Pacte d'Innovation Etat/Métropole signé le 27 janvier 2017, par le Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence et le Préfet de la Région Provence Alpes-Côte d'Azur.

En effet, composé de 6 volets, ce pacte d'innovation prévoit en son volet 5, intitulé « Moins de camions sur les routes avec le développement de solutions logistiques et portuaires innovantes », une action portant le numéro 5A dénommée : « Engager le Smart Port Métropolitain ».

Ce projet, couplé à celui emblématique d'« Ecocité » soutenu par l'Etat dans le cadre du Programme d'Investissement d'Avenir (PIA), à la Charte Ville-Port et au renouvellement urbain de la façade maritime nord de Marseille conduit dans le cadre de l'Opération d'Intérêt National (OIN) « Euroméditerranée », va développer une dimension nouvelle de la relation entre le port et son territoire, à partir d'un ensemble de démarches innovantes à l'échelle métropolitaine.

Au-delà de ces objectifs de mise en visibilité, le processus devra permettre de sélectionner des solutions innovantes à même de répondre aux ambitions du Smart Port :

- Améliorer la performance du passage portuaire et plus largement de l'écosystème logistique et industriel lié au Port ;
- Créer de nouvelles sources de valeur dans les domaines connexes du numérique et plus largement au sein de l'écosystème du service aux entreprises ;
- Faciliter les relations et les interactions entre le Port et la Métropole ;
- Promouvoir la place portuaire et contribuer à la différenciation de Marseille Fos à l'échelle de la Méditerranée.

Pour accompagner la mise en œuvre du Smart Port Métropolitain, les partenaires de la démarche (la Métropole Aix-Marseille-Provence, la Chambre de Commerce et d'Industrie Marseille-Provence, le Grand

**Signé le 29 Mars 2017**  
**Reçu au Contrôle de légalité le 12 mai 2017**

Port Maritime de Marseille, l'Etat, la Caisse des Dépôts et Consignations, le Conseil Régional PACA), ont lancé une mission d'accompagnement dont la maîtrise d'ouvrage a été confiée à la CCIMP.

Sur une période totale de 12 mois, cette mission est organisée de la façon suivante :

- Caractériser et hiérarchiser les axes prioritaires du Smart Port dans des domaines aussi variés que la performance des services portuaires, l'efficacité énergétique, la gestion prédictive et informative des flux passagers et fret, le système d'information du Port... ;
- Déterminer, pour chacun des axes retenus, les conditions de déploiement du Smart Port Métropolitain suivant trois formes particulières :
  - Des actions pilotes permettant de rendre immédiatement lisible et concret le projet ;
  - Des expérimentations et des démonstrations de nouveaux services dans une logique d'innovation ouverte reposant sur le lancement d'un Appel à Manifestation d'Intérêt ;
  - Des actions de recherche et de formation dans une logique de «Brain Port Community» ;
- Lancer les appels à projets et AMI qui permettront de sélectionner et de mettre en œuvre les projets les plus pertinents.

Le budget global de la mission d'accompagnement portée par la CCIMP est de 175 000 euros.

Compte tenu des enjeux liés à cette action, la Métropole Aix-Marseille-Provence souhaite s'associer à cette démarche dans le cadre d'un partenariat spécifique avec la CCIMP.

La répartition financière entre les différents partenaires institutionnels a été définie comme suit :

- L'Etat : 30 000 euros,
- Le Conseil Régional PACA : 30 000 euros.
- La Métropole : 30 000 euros,
- La CCIMP : 35 000 euros.
- Le GPMM : 20 000 euros,
- La Caisse des Dépôts et Consignations : 30 000 euros,

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de Territoire de prendre la délibération ci-après :

**Le Conseil de Territoire Marseille Provence,**

**Vu**

- La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République ;
- Le décret n° 2015-1085 du 28 août 2015 portant création de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- Le décret n° 2015-1520 du 23 novembre 2015 portant fixation des limites des territoires de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 5218-7 ;
- La convention cadre de partenariat entre la Métropole Aix-Marseille Provence et la Chambre de Commerce et d'Industrie Marseille-Provence votée le 9 février 2017 ;
- La délibération n° HN 01-001/16/CT du 23 mars 2016 du Conseil du Territoire portant élection de Monsieur Guy Teissier en qualité de Président du Conseil de Territoire Marseille Provence.

**Signé le 29 Mars 2017**  
**Reçu au Contrôle de légalité le 12 mai 2017**

**OUI LE RAPPORT CI-DESSUS,**

**Entendues les conclusions du rapporteur,**

**CONSIDERANT**

- L'intérêt de soutenir l'action portée par la CCIMP pour la mise en œuvre de la démarche de Smart Port Métropolitain inscrite au Pacte d'Innovation Etat-Métropole.

**DELIBERE**

**Article unique :**

Le Conseil de Territoire Marseille Provence prend acte du rapport relatif à la participation financière de la Métropole à la mission d'accompagnement portée par la CCIMP dans le cadre de la mise en œuvre du Smart Port Métropolitain et de l'approbation de la convention de partenariat y afférant. Celle-ci est prise en charge à hauteur de 30 000 euros sur le Budget Principal Métropolitain 207 du Conseil de Territoire Marseille-Provence (CT1) sur la ligne 617 – Fonction 61 – Sous-politique B320.

Certifié Conforme,  
Le Président du Conseil de Territoire  
Marseille Provence  
Député des Bouches-du-Rhône

Guy TEISSIER